

USURPATION D'IDENTITE, COMMENT S'EN PROTEGER ?

par [Bercy Infos](#), le 04/02/2019 – [Cybersécurité](#)



Vos données personnelles sur internet sont précieuses et peuvent attirer la convoitise d'usurpateurs désireux d'utiliser vos informations à des fins frauduleuses. Comment vous prémunir au maximum de ces cyberattaques ? Que faire en cas d'usurpation d'identité sur internet ?

L'usurpation d'identité, qu'est-ce que c'est ?

Une usurpation d'identité est une utilisation de données personnelles propres à vous identifier sans votre accord. Une fois volées, ces informations peuvent servir aux usurpateurs pour nuire à votre réputation, réaliser des opérations financières ou commettre des actes répréhensibles en votre nom.

Les usurpateurs peuvent voler vos données via un piratage ou se faire passer pour un organisme privé ou public connu, dans le but d'instaurer un climat de confiance et de vous amener à donner des informations personnelles. L'usurpation d'identité est un délit pénal.

Lire aussi : [Comment assurer sa sécurité numérique](#) | [Sécurité sur le web : découvrez le site web cybermalveillance.gouv.fr](#)

Comment vous protéger du vol de vos données personnelles ?

Pour protéger vos données privées de potentiels piratages, quelques règles de base sont à appliquer :

- choisissez un mot de passe sûr en alternant les majuscules et minuscules, les chiffres etc.
- n'utilisez pas un mot de passe unique sur tous vos comptes, alternez en fonction des sites
- ne partagez pas vos mots de passe et prenez vos précautions lors de leur utilisation sur d'autres ordinateurs que le vôtre
- vérifiez l'authenticité d'un expéditeur avant d'envoyer des informations personnelles ou sensibles par mail
- évitez d'inscrire votre adresse mail principale sur des sites dont vous n'êtes pas sûre
- soyez attentif à vos relevés de compte bancaire
- détruisez tout papier comportant des informations personnelles avant de le jeter.

Lire aussi : [Comment protéger ses données personnelles ?](#) | [Dix règles à respecter pour être \(presque\) sûr de vous faire pirater votre ordinateur](#) | [Comment créer un mot de passe sécurisé et simple à retenir ?](#)

Quels recours en cas d'usurpation d'identité ?

Si vous constatez une usurpation d'identité, collectez tous les éléments prouvant l'infraction (captures d'écrans, URL des pages concernées, justificatifs etc.). Vous pourrez ensuite vous tourner vers le ou les sites sur lesquels l'usurpation d'identité a eu lieu et leur demander d'intervenir pour la suppression des informations vous concernant.

Vous êtes par ailleurs en droit de déposer une plainte pénale auprès d'un commissariat de police, d'une gendarmerie ou du procureur de la république.

La plateforme gouvernementale [cybermalveillance.gouv.fr](#) peut vous aider à identifier un organisme à même de vous aider dans votre périmètre géographique.

Lire aussi : [Créateurs et dirigeants d'entreprises : quelles règles de cybersécurité appliquer ?](#) | [Paiement en ligne : les 5 conseils de la Cnil pour éviter les risques](#) | [Comment se prémunir contre le phishing ?](#)